

 <p>PRÉFET DE L'ESSONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers</p> <p>Commission du 6 décembre 2024</p>	<p>Direction départementale des territoires</p> <p>Évry-Courcouronnes, le 27/12/2024</p>
---	--	---

Avis sur la modification n°1 du PLU de Bures-sur-Yvette

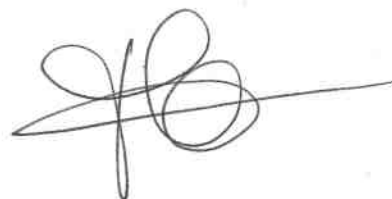
Considérant que la création du sous-secteur Ncm permettra l'ouverture d'une partie de la zone 2AU à l'urbanisation tout en la limitant à la réhabilitation du château de Montjay et du pavillon des Amours, à des aires de stationnement sur des surfaces déjà imperméabilisées du site ou en revêtement perméable et aux nouvelles constructions strictement nécessaires pour cette opération ,

Considérant que la partie Nord de la zone 2AU ne sera pas ouverte à l'urbanisation et passe en zonage N,

La CDPENAF émet un avis **favorable** à l'unanimité pour le projet.

À Évry-Courcouronnes, le

La présidente de la CDPENAF,



Mme Marine de TALHOUËT

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>